

Parc national des Pyrénées

Orientation 16: Reconnaître et valoriser les produits locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

• MESURES DE QUALIFICATION

- Développer la marque « Parc national des Pyrénées » pour les produits et services valorisant les patrimoines du territoire ;
- Promouvoir les signes officiels de qualité (AOC, label Rouge et Bio, entreprise du patrimoine vivant, autres marques déposées) en lien avec le territoire et ses patrimoines ;
- Promouvoir la certification forestière ;
- Promouvoir le label éco-artisan et les labels décernés en reconnaissance de la richesse culturelle (Pays d'art et d'histoire, Patrimoine mondial de l'Unesco, Oc per l'Occitan...).

• MESURES DE VALORISATION

- Mettre en place un panier de biens et de services ;
- Élaborer un plan stratégique agricole intégrant l'ensemble de la filière (de la production à la commercialisation) et permettant de valoriser les produits locaux ;
- Développer des initiatives d'utilisation des produits locaux dans la restauration collective.

Contributions attendues des communes

- Participent à la structuration des outils collectifs nécessaires aux filières courtes ;
- Encouragent l'utilisation des produits locaux, notamment dans la restauration collective ;
- Participent à la mise en place de lieux de valorisation des produits locaux (marchés, magasins de terroirs...) ;
- Encouragent les efforts de certification des acteurs concernés sur leur commune.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Gère la marque « Parc national des Pyrénées » ;
- Met en place les partenariats pour la réalisation des paniers de biens et de services ;

Parc national des Pyrénées

- Soutient les démarches de filière qualité en circuits courts ;

- S'associe aux efforts de certification.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, Mission agro-alimentaire pyrénéenne, CAPEB, DRAC, ONF, CRPF, chambres consulaires, associations agricoles, Opérateur régional pour l'occitan, interprofessions bois, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, associations de protection de la nature, DIRECCTE, DDT, DDTM ...

Page 114 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2289

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-11 16:03